

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 10 Décembre 2019
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 34 Suppléant : 1 Absents : 0 Pouvoirs : 2 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 191/2019	L'an deux mille dix-neuf, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Usinens, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 04 Décembre 2019 Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD. Pouvoirs : Mesdames Carine LVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL Suppléant : Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL Absents : / Madame Christine VIONNET est désignée secrétaire de séance

OBJET : FINANCES – Budget annexe 2019 – ZAC II de la croisée – DM N°4 Ouverture de crédits

Vu

- la délibération N°54/2019 du 12/03/2019 portant approbation du budget primitif 2019 – budget annexe ZAC II de la croisée

- les décisions modificatives 1(N°8/19 du 17/09/2019), 2 (N°11/2019 du 22/10/2019) et 3 (N° 14 du 5/11/2019)

Mr Machard donne lecture d'un mail de Mme La trésorière indiquant

« il convient de régulariser les écritures afin de comptabiliser sous le bon compte (terrain aménagé) les stocks au lieu de les mettre en terrain en cours d'aménagement ».

Or il est nécessaire d'ouvrir les crédits nécessaires afin de procéder à cette régularisation d'imputation comptable erronée. Dans son mail du 4/12/2019, Mme la trésorière propose d'adopter une décision modificative.

Mr Mâchard précise aussi que le budget primitif 2019 de la ZAC II après prise en compte des différentes décisions modificatives présente toujours un excédent de fonctionnement (325 672.98 €) et un excédent d'investissement de 27 786.45)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative n°4 sur le budget primitif 2019, budget annexe ZAC II avec des ouvertures de crédits comme suit:

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 040 Compte 3351	77 003.14	
Chapitre 021 Compte 021		77 003.14
TOTAL	77 003.14	77 003.14

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 023 Compte 023	77 003.14	
Chapitre 042 Compte 7133		77 003.14
TOTAL	77 003.14	77 003.14

DÉCIDE qu'une ampliation de la présente décision est adressée ce jour à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois,
- Mme la Trésorière.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.